

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 A 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 7 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Marie-France TALLANDIER, Mr Gilles ROQUES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Sophie BAZO, Mr Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Maud TERRACOL,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES,

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Yves DESBORDES

En préliminaire du conseil municipal, le Maire souhaite évoquer la situation à Pédralba. Il rappelle que la commune de Bosmie L'Aiguille est jumelée avec la commune de Pédralba depuis 34 ans. Située dans la région de Valence et ayant un cours d'eau central, la ville de Pédralba a été durement touchée par les inondations. Plus de 250 maisons sont détruites. La rue principale a disparu et la zone naturelle autour du terrain de football n'existe plus et plus grave encore, la commune compte 4 morts et 1 disparu.

Le Maire remercie solennellement les Bosmiauds qui ont fait preuve d'une générosité exceptionnelle. La cagnotte en faveur de Pédralba se monte à 26 000 € de dons à ce jour. Monsieur le Maire remercie également tous les membres du conseil municipal qui se sont mobilisés pour la soirée de solidarité du samedi 23 novembre 2024 qui a permis de rapporter à elle-seule 2700 à 2900 €.

Le Maire précise que la régie de dons mis en place à la mairie est ouverte à tous les donateurs jusqu'au 31 mars 2025.

- Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.
- Le Maire donne lecture à l'assemblée des devis signés depuis le 17 septembre 2024.

Dossier 1 Tarifs municipaux 2025 hors périscolaires

Le Maire donne la parole à Mme Zohra ANTARI. Mme ANTARI fait un point récapitulatif sur la tenue de la Commission des Finances qui s'est tenue le lundi 18 novembre 2024.

Mme ANTARI présente les tarifs qui sont proposés à une évolution pour 2025 :

- Les droits de place
- Le fauchage et la taille de haies
- La location de remorques
- La location de la salle Georges Bizet
- La participation aux frais de chauffage du logement communal place Crépiat
- La fixation du loyer du logement à Charroux et la participation aux frais de chauffage
- La participation aux frais de chauffage du logement communal situé au-dessus de l'APC

- Le tarif des concessions au cimetière, des cases de columbarium, de l'utilisation du caveau communal et de l'emplacement caverne
- Le tarif des photocopies
- La vente de bois de chauffage
- La mise à disposition d'un agent et de l'épaveuse

Mme ANTARI précise que les tarifs des locations tables et chaises, des encarts dans le bulletin municipal, de la location de la salle Vienne ainsi que de la location de la salle Briance restent inchangés pour 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 2 Tarifs location de la salle culturelle de l'Orangerie.

Mme ANTARI présente les différents tarifs proposés pour la location de la salle culturelle de l'Orangerie. Mme ANTARI précise que la salle de l'Orangerie sera exclusivement réservée à des manifestations culturelles comme des expositions de peintures, de la musique et du théâtre. Les autres manifestations continueront d'être accueillies dans la salle Georges Bizet. Les tarifs ont été préparés en comparaison avec les tarifs des salles des communes environnantes. Les tarifs pour la mise à disposition de la cuisine de l'Orangerie ont été adaptés en fonction du matériel mis à disposition qui ne servira que pour du réchauffage alors que la cuisine de la salle Bizet permet la préparation complète des repas.

Mme ANTARI indique que la salle culturelle de l'Orangerie pourra être prêtée 3 fois gratuitement aux associations de la commune en fonction du type de manifestation prévue. Au-delà, une tarification s'appliquera.

Pierre COLOMBET demande si la salle culturelle de l'Orangerie pourra être louée pour d'autres manifestations par des particuliers.

Le Maire lui répond que la salle pourra être louée par des particuliers pour des réceptions de vin d'honneur ou de mariage mais que la priorité sera toujours donnée aux associations de la commune dans le traitement des demandes de location.

Isabelle MONTAGNE demande combien de locations extérieures aux associations étaient réalisées à l'année sur la salle Georges Bizet.

Le Maire répond que la salle est très peu demandée par les particuliers.

Lisa RODRIGUES demande la capacité d'accueil en places assises de la salle culturelle de l'Orangerie.

Le Maire répond que la capacité d'accueil sera comprise entre 120 et 150 places assises.

Edwige GARNIER-REYMBAUT demande si le tarif au kilowatt sera suffisant pour assurer le paiement des factures de chauffage correspondantes.

Zohra ANTARI répond que c'est le motif de l'augmentation de 9 % proposée pour 2025.

Isabelle GAUD fait remonter la demande d'associations de la commune souhaitant une augmentation du nombre de « gamelles » mis à disposition pour cuisiner dans la salle Bizet.

Le Maire répond que la demande sera envisagée en fonction du nombre d'associations demandeuses et du nombre de location de ces dernières sur l'année. Il ajoute que les traiteurs viennent avec leur propre matériel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 3 Augmentation du temps de travail d'un agent technique de 28/35^{ème} à 32/35^{ème}.

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique territorial intervenant aux écoles et au restaurant scolaire de 28 à 32 heures hebdomadaires de manière à tenir compte des nouvelles missions réparties dans l'équipe avec l'intégration du ménage dans les nouveaux locaux des services techniques et de l'absentéisme récurrent.

Arnaud BROUSSAUD demande si le temps de travail de 32 heures est un choix de l'agent ou si le temps de travail a été adapté en fonction des besoins du service.

Le Maire répond que l'agent souhaiterait à terme un temps complet mais que les besoins du service actuellement ne nécessitent pas son passage à 35 heures par semaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 4 Création d'un poste d'agent technique

Suite aux départs de deux agents techniques de la commune et aux restrictions médicales demandées par la médecine du travail pour deux autres, le Maire propose de pérenniser les trois agents contractuels embauchés depuis début mars 2024 en les nommant stagiaires au 1^{er} janvier 2025. Cette mesure permettra de rester à effectif constant au sein des services.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 5- Suppression d'un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'agent technique.

Le Maire expose que le collaborateur qui est sorti des effectifs était adjoint technique principal de 2^{ème} classe et qu'il faut fermer son poste pour en créer un autre du grade de l'agent recruté.

Christian SANSONNET demande si les effectifs municipaux sont stables ou en augmentation depuis le début de la mandature.

Le Maire répond qu'en dehors du recrutement du Directeur des Services Techniques, un seul poste supplémentaire a été créé depuis le début de la mandature pour compléter l'équipe technique du fait des restrictions médicales de deux agents afin d'assurer le même niveau de service. L'un des agents en restriction médicale examine la possibilité future de reclassement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 6- Intégration dans le domaine public des parties communes du lotissement « Le Clos de Bellevue »

Le Maire présente la requête de l'Association Syndicale Libre du lotissement du Clos de Bellevue d'intégration des parties communes de ce dernier dans le domaine public. Il précise que l'intégration dans le domaine public permettra à la commune d'augmenter son linéaire de voirie ce qui impacte sur les dotations annuelles de l'Etat.

Sylvain COUTURIER demande pourquoi la fin des travaux privés sur les parcelles n'étaient pas attendus avant la rétrocession.

Le Maire répond que la rétrocession des parties communes peut être réalisée sur demande de l'ASL même si les travaux en partie privative ne sont pas terminés ce qui est le cas.

Arnaud BROUSSAUD demande pourquoi la demande est présentée maintenant.

Le Maire répond que la voirie pourrait se dégrader sans entretien du promoteur actuel, d'où la demande de l'ASL de rétrocession.

Christian SANSONNET demande pourquoi tous les lots n'ont pas trouvé preneur.

Le Maire répond que c'est le choix du lotissement de mettre à la vente un lot de temps en temps afin d'occuper ses équipes de constructions dans les périodes creuses.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 7- Création d'un 3^{ème} bureau de vote.

Mr Le Maire présente le projet de création d'un 3^{ème} bureau de vote sur la commune situé dans le Complexe des Deux Rivières afin de répartir les électeurs des 2 bureaux existants qui comptent plus de 1 000 électeurs chacun quand la préconisation préfectorale est à moins de 900.

Pierre COLOMBET demande s'il n'aura pas été plus judicieux de mettre le 3^{ème} bureau de vote à l'Espace Plein Ciel afin que les électeurs des bureaux de vote 2 et 3 ne confondent pas les salles.

Le Maire répond que dans beaucoup de villes, les bureaux de vote sont regroupés au sein du même espace pour des soucis d'intendance. Les électeurs seront dirigés par panneaux dans les salles correspondantes au sein du complexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 8-Délibération du quart.

Le Maire passe la parole à Zohra ANTARI. Elle explique que l'assemblée délibérante doit décider de donner son autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2025, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser.

Elle présente par opérations, le montant d'ouverture du quart des crédits qu'il est possible d'engager.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 9-Cession du terrain à l'Odhaç avenue de la Vienne.

Le Maire rappelle que l'immeuble de l'Odhaç est en construction actuellement et que par convention du 12 avril 2021, la commune s'était engagée à céder le terrain correspondant.

Pierre COLOMBET demande si la commune conserve l'accès sur le côté à droite du bâtiment.

Le Maire répond que la commune a un projet d'aménagement du parking à l'arrière du bâtiment avec éventuellement une passerelle piétonne. Ce projet sera conditionné aux différentes subventions qu'il sera possible d'obtenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 10- Aide exceptionnelle urgence Pédralba.

Le Maire explique que la commune a fait partir, en urgence, un camion rempli de bouteille d'eau potable pour Pédralba dans les 72 h après les intempéries pour aider la population locale car l'eau potable était complètement coupée aux habitants. Le Maire demande l'autorisation d'honorer la facture de 6 289,59 € correspondante.

Christian SANSONNET demande si la commune de Pédralba a été touchée par des intempéries similaires dans le passé.

Le Maire répond que le cas s'est présenté en 1957 mais que le niveau d'eau de cette année est monté 1m50 plus haut qu'à l'époque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 11- Autorisation reversement de dons pour Pédralba perçus par la Régie Municipale.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de reverser les dons encaissés par la Régie Municipal à la commune de Pédralba.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 12- Location de la licence IV à la SARL FERCUQ.

Le Maire annonce l'ouverture du restaurant situé au 14 avenue de la Vienne pour le 16 décembre 2024. Afin d'exercer son activité professionnelle, la société propose de louer la licence IV dont la commune est propriétaire.

Pierre COLOMBET demande si le restaurant fera également bar.

Le Maire répond que l'activité de bar sera aussi assurée par le nouveau gérant, mais que ce ne sera pas son activité principale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 13- Instauration du Compte Epargne Temps (CET) au 1^{er} janvier 2025 pour les agents.

Le Maire présente le projet d'instauration du CET pour le 1^{er} janvier 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier 14 – Dossier retiré de l'ordre du jour.

Dossier 15-Décision modificative n°2.

Le Maire passe la parole à Zohra ANTARI. Elle expose que les frais d'insertion des annonces légales ne peuvent plus être comptabilisées dans l'article 2313 « Constructions » du chapitre 23 mais sont imputés à l'article 2033 « Frais d'insertion » du chapitre 20. La budgétisation des frais d'insertion de l'opération « Halle de Pétanque » doit être déplacée du chapitre 23 vers le chapitre 20.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Dossier 16-Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet de 20/35^{ème}.

Mr Le Maire propose la création d'un poste à temps non-complet afin de pérenniser le remplacement de l'agent en poste à l'Agence Postale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

-Questions diverses.

- Mr Le Maire rappelle que le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 et que la commune recherche des agents recenseurs. Il annonce également l'arrivée d'un médecin généraliste libéral à la date du 3 mars 2025 qui sera installé dans un premier temps dans la salle Boulou en attendant la livraison de l'extension du cabinet médical.

- Jean-Christophe ARTIAGA rappelle la soirée caritative du 30 novembre 2024 au profit du Téléthon et le cyclocross de vélo le dimanche 1^{er} décembre 2024.

- Caroline DUTHU-FILLOUX rappelle que les marchés hebdomadaires de fin d'année sont décalés au mardi 24 et mardi 31 décembre 2024, ainsi que le mercredi 18 décembre aura lieu un marché de Noël.

- Arnaud BROUSSAUD demande pourquoi un seul médecin s'installe sur la commune alors que les négociations avaient été menées pour deux médecins. Le Maire répond que la situation a évolué et qu'un seul médecin libéral s'installe dans un premier temps.

- Jean-Yves DESBORDES demande quel est le délai de reprise des parties communes d'un lotissement. Le Maire répond qu'il n'y a pas de délai réglementaire mais que la 1^{ère} condition pour une rétrocession est la création d'une Association Syndicale Libre.

- Jean- Claude SAINTONGE demande s'il existe un arrêté interdisant la promenade dans les chemins communaux par grand vent. Le Maire répond que l'arrêté existe déjà.

- Isabelle GAUD relaye la demande des professionnels du cabinet paramédical pour l'installation d'un affichage permettant la visibilité du cabinet existant. Le Maire répond que le coût de cette opération sera prévu sur le budget primitif 2025.

- Le Maire fait un retour sur la visite du Sous-Préfet et sur les dossiers abordés dont le pont de l'Aiguille.

Mr Le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h30.

A Bosmie-L'Aiguille, le 10/12/2024

Le Maire



Maurice LEBOUTET

Le secrétaire de séance



Mr Jean-Yves DESBORDES